

MAIRIE D'INCHEVILLE COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{er} DECEMBRE 2011

Le premier décembre deux mil onze à 18 h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur José MARCHETTI, Maire.**

Etaient présents : **MM. BEURAIN, POMMIER, Mme DUCHOSSOY, Adjoints. Mmes RISCH, GUILLERME, MM. LETOUT, PAYEN, Mmes WATTEBLED, BOVIN, MM. ROSANT, DELARUE.**

Absent excusé : **Mr Bruno GRANGETAUD**
(Pouvoir de Mr GRANGETAUD à Mme DUCHOSSOY, Adjointe)

Absent : Mr Ludovic GARDE

Secrétaire de Séance : **Mme Rose-Marie WATTEBLED**

Le compte-rendu de la précédente séance en date du 22 septembre 2011 n'appelant aucune remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

REGIE MANIFESTATIONS COMMUNALES

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au dépôt de l'encaisse des produits issus de la manifestation communale lors de la soirée « Tripes » du 19/09/2011 pour la somme de 1387.60 €
(13 voix pour)

DECISIONS MODIFICATIVES

Il est décidé l'ouverture de crédits suivante :

Article 61523	Entretien, réparation de voies et réseaux	- 2800 €
Article 673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+2800 €

(13 voix pour)

BUDGET BATIMENTS INDUSTRIELS

L'assemblée décide l'admission en non valeur pour le non recouvrement des loyers de Mr Eric LORENZ, précédemment locataire au 6 rue M. et P. Maillard, soit la somme de 1201.98 €.

(13 voix pour)

HALL FESTIF AU CAMPING DE L'ETANG

Une seule offre nous étant parvenue, c'est le bureau ARKEA Constructions de Eu qui est retenu pour une dépense se chiffrant à 79 643.20 € HT (95253.27 € TTC)

(13 voix pour)

PERSONNEL COMMUNAL – EMPLOI OCCASIONNEL

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir pour une durée de 3 mois (renouvelable de 3 mois de manière expresse) pour le recrutement d'un agent non titulaire des services administratifs à l'accueil de la mairie dont la durée hebdomadaire est fixée à 30/35^{ème}.

(13 voix pour)

COM DE COM BRESLE MARITIME – MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DES STATUTS

Il est approuvé la modification de l'article 5 relatif aux compétences en ajoutant la rubrique suivante « Elaboration, approbation, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT) ».

(13 voix pour)

CONVENTION DE LOGEMENT 11 RUE M. ET P. CURIE

Considérant la vacance de ce logement depuis le 01/09/2011, le conseil municipal décide de l'attribuer à Melle Amandine DELEPINE.

(12 voix pour – 1 abstention)

RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS

Plusieurs conventions venant à expiration le 31/12/2011, l'assemblée approuve le renouvellement pour les logements de Mr et Mme Francis BAZIRE, 13 rue M. et P. Curie (13 voix pour)

Mr DELARUE et Mme JOIN, 9 rue Lamartine (12 voix pour – 1 abstention)

et de Mme Yolande QUINT, rue Jean Moulin (13 voix pour)

RENOUVELLEMENT LOCATIONS DE LOCAUX

Il est renouvelé les conventions de location à

- la Société VERYLUXE pour la période du 01/09/2011 au 31/08/2012 (13 voix pour)
- Le Société PROFILS pour la période du 01/01/2012 au 31/12/2012 (12 voix pour – 1 abstention)
- L'association AGFCE pour la période du 01/01/2012 au 31/12/2012 (13 voix pour)
- La Société COUVERTURE DU LITTORAL pour la période du 01/01/2012 au 31/12/2012. (13 voix pour)

ASSOCIATIONS – MISE A DISPOTION DE BUREAUX

Le conseil municipal décide de porter la participation annuelle des associations concernées à 100 € (91.47 € depuis de nombreuses années) pour le remboursement des charges de chauffage et d'électricité à compter de l'année 2011.

(13 voix pour)

COMMUNICATIONS DIVERSES

MARCHE A BONS DE COMMANDE

La réception des travaux terminés aura lieu le 12 décembre prochain, avec EBTP et le bureau d'études V3D Concept.

Montant approximatif : 225.000 €

Un nouveau dossier pour une 2^{ème} tranche de travaux sera présenté au début d'année 2012.

AIRE DE CAMPING-CARS

Courrier du Département de Seine-Maritime annonçant l'octroi d'une subvention de 30.000 € pour 12 emplacements (au lieu de 60.000 €). Attendons l'arrêté pour signer l'acte d'engagement à EBTP.

FRICHE IRCOS – Interprétation de l'état des milieux (IEM)

Nous venons de recevoir le rapport du cabinet IDDEA qui a priori ne présente pas de risques.

SCHEMA DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Il va bientôt débuter, sommes dans l'attente du CD orthophotographique et du BD parcellaire de l'IGN qui doit être transmis par le Département de Seine-Maritime.

Dès réception, une première réunion aura lieu avec le cabinet SOGETI.

Il est rappelé que ce n'est seulement à l'issue de ce schéma, que le PLU pourra être débloqué.

REPLACEMENT A L'ECOLE

Suite à l'arrêt d'accident de travail de Melle Mathilde DUCHAUSSOY, nous avons du procéder au remplacement ponctuel de son poste. C'est Melle Mélanie POIS qui a été recrutée en urgence.

STADE G.CAUDRON

Un tourniquet a été installé à l'entrée pour éviter l'accès des cyclomoteurs, etc....

ENTREPRISE QUALIVERRE

Discussion sur la fermeture de la société qui implique le licenciement de 48 personnes.

QUESTIONS DIVERSES

Mr Claudy POMMIER

Vu l'augmentation des taux de la Com de Com, les emplois créés sont-ils nécessaires ? La Com de Com est-elle l'ANPE d'une commune de la Somme ?

Réponse : Voir avec Mr le Président de la Communauté de Communes Bresle-Maritime.

Rien n'étant plus à l'Ordre du Jour, la séance est levée à 19 h 45